

**Avis relatif aux jeux de grattage de La Française des Jeux dénommés
« SOLITAIRE », « MEGA GOAL », « VEGAS », « MISSION NATURE »,
« ROYAUME D'OR », « MAXI ASTRO », « CARRE OR », « MISSION
PATRIMOINE » et « SALSA PICANTE »**

Le règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux fait le 29 juin 2001 dont la dernière modification a eu lieu le 12 avril 2022 s'applique à l'ensemble des émissions et règlements de jeux cités ci-dessous, ces derniers étant disponibles sur le site www.fdj.fr

Article 1 – Émission du ticket de jeu

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « SOLITAIRE » fait le 15 juillet 2025 s'applique à l'émission n° 01 du jeu « SOLITAIRE » ayant le code jeu 866, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 03 novembre 2025.

Article 2 – Forclusions des émissions des tickets des jeux

L'émission n° 01, code jeu 699 des tickets du jeu « MEGA GOAL » est clôturée le dimanche 2 novembre 2025.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 2 décembre 2025 inclus.

L'émission n° 02, code jeu 633 des tickets du jeu « VEGAS » est clôturée le dimanche 30 novembre 2025.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 30 décembre 2025 inclus.

**Article 3 – Forclusions des émissions des tickets des jeux
et résiliation du règlement de jeu**

L'émission n° 01, code jeu 857 des tickets du jeu « MISSION NATURE » est clôturée le dimanche 2 novembre 2025.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 2 décembre 2025 inclus.

Le règlement particulier du jeu « MISSION NATURE » fait le 19 février 2025 est résilié à compter du 3 décembre 2025.

Les émissions n° 04 et 05, code jeu 672 des tickets des jeux « SOLITAIRE » sont clôturées le dimanche 2 novembre 2025.

Le droit de revendication des lots au titre de ces émissions pourra s'exercer jusqu'au mardi 2 décembre 2025 inclus.

Le règlement particulier du jeu « SOLITAIRE » fait le 25 mars 2019 et modifié le 23 décembre 2019 et le 15 octobre 2021 est résilié à compter du 3 décembre 2025.

L'émission n° 01, code jeu 853 des tickets du jeu « ROYAUME D'OR » est clôturée le dimanche 2 novembre 2025.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 2 décembre 2025 inclus.

Le règlement particulier du jeu « ROYAUME D'OR » fait le 21 novembre 2024 est résilié à compter du 3 décembre 2025.

L'émission n° 01, code jeu 854 des tickets du jeu « MAXI ASTRO » est clôturée le dimanche 30 novembre 2025.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 30 décembre 2025 inclus.

Le règlement particulier du jeu « MAXI ASTRO » fait le 04 novembre 2024 est résilié à compter du 31 décembre 2025.

L'émission n° 02, code jeu 796 des tickets du jeu « CARRE OR » est clôturée le dimanche 30 novembre 2025.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 30 décembre 2025 inclus.

Le règlement particulier du jeu « CARRE OR » fait le 11 octobre 2022 est résilié à compter du 31 décembre 2025.

L'émission n° 01, code jeu 863 des tickets du jeu « MISSION PATRIMOINE » est clôturée le dimanche 30 novembre 2025.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 30 décembre 2025 inclus.

Le règlement particulier du jeu « MISSION PATRIMOINE » fait le 24 juin 2025 est résilié à compter du 31 décembre 2025.

L'émission n° 01, code jeu 862 des tickets du jeu « SALSA PICANTE » est clôturée le dimanche 30 novembre 2025.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 30 décembre 2025 inclus.

Le règlement particulier du jeu « SALSA PICANTE » fait le 9 avril 2025 est résilié à compter du 31 décembre 2025.

Fait le 29 octobre 2025,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux,

C. LANTIERI